

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère
095-200055655-20250522-DB2
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 04/06

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 MAI 2025



Délibération n°DB25.110

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation du conseil :
15 mai 2025

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du
siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte et informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours gracieux
dans un délai de deux mois adressé au
Président ou d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Cergy-
Pontoise dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou notification.

L'an 2025, le 22 mai à 18 h 45, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Maria ALVES, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Philippe GOVIGNON, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI

Suppléant : Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique

Pouvoirs : Alain AUBRY a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Martine BIDEL a donné pouvoir à Yves MURRU, Séverine BROUET-HUET a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Caroline DIGARD a donné pouvoir à Maria ALVES, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Françoise HENNEBELLE a donné pouvoir à Jacqueline HAESINGER, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Viviane DIDIER, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Djamila HAMIANI, Benoît PENEZ a donné pouvoir à Franck SUREAU, Corinne QUERET a donné pouvoir à Maurice MAQUIN, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Daniel DOMETZ, Antoni YALAP a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Michèle CALIX est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° DB25.110

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant que la communauté d'agglomération doit se doter des moyens de mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre de ses compétences ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et **A L'UNANIMITE**

1°) décide de créer 4 postes de la catégorie C, à temps complet, filière administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs et 2 postes de catégorie B, à temps complet, filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs afin d'assurer des missions d'accueil, gestion administrative, financière ou d'assistanat ;

2°) décide de créer dans la filière sportive, 3 postes de catégorie B, dans le cadre d'emploi des éducateurs sportifs, à temps complet, pour assurer des missions de surveillance des bassins et encadrement d'activités sportives ;

3°) décide de créer 7 postes de catégorie C, filière culturelle, dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine pour assurer des missions d'accueil, de médiation au sein des médiathèques intercommunales ; sur ces 7 postes, 3 postes sont créés à temps non complet et 4 postes sont créés à temps complet ;

4°) décide de créer au sein de la filière médico-sociale, 3 postes de catégorie C à temps complet dans le cadre d'emploi des agents sociaux et 3 postes de catégorie B à temps complet dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ;

5°) décide de créer 12 postes de catégorie C, filière technique, à temps complet pour assurer des missions d'entretien de locaux, de la voirie et de propreté urbaine, ou d'accueil et de caisse ;

6°) précise que les emplois susdits sont créés pour une durée ne pouvant excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs et bénéficieront de la rémunération basée sur la grille de rémunération de leur grade, assortie des primes et indemnités instituées par le conseil communautaire ;

7°) précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;

Délibération n° DB25.110

8°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

